



**KPMG AUDIT IS**  
Immeuble Le Palatin  
3 cours du Triangle  
CS 80039  
92939 Paris La Défense Cedex  
France



**Mazars**  
61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie  
France

**Hi Media S.A.**

**Rapport des commissaires aux  
comptes sur les informations  
financières pro forma  
condensées consolidées  
relatives à l'exercice clos le 31  
décembre 2014**

**Hi Media S.A.**  
6, place Colonel Bourgoïn - 75012 Paris  
*Ce rapport contient 3 pages*

**KPMG AUDIT IS**  
Immeuble Le Palatin  
3 cours du Triangle  
CS 80039  
92939 Paris La Défense Cedex  
France

**Mazars**  
61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie  
France

## **Hi Media S.A.**

Siège social : 6, place Colonel Bourgoïn - 75012 Paris  
Capital social : €4 525 352

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les informations financières pro forma condensées consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014**

Au Président Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (CE) n°809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les informations financières pro forma condensées consolidées de la société S.A. relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014 incluses dans la partie 20.1.3 du document de référence.

Ces informations financières pro forma condensées consolidées (ci-après « informations pro forma ») ont été préparées aux seules fins d'illustrer la performance qu'aurait eue le groupe HiMedia (ci-après le « Groupe ») sans son activité de paiement, dans le cadre du projet du Groupe de séparer ses deux activités historiques (Publicité et Paiement) et, à cet effet, elles prennent en compte tous les flux liés à l'activité Publicité retraités de ceux alloués à l'activité Paiement et la sortie des actifs et des passifs des entités intégralement dédiées à l'activité Paiement en contrepartie des capitaux propres. De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si l'Opération ou l'évènement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou envisagée.

Ces informations pro forma ont été établies sous votre responsabilité en application des dispositions du règlement (CE) n°809/2004 et des recommandations ESMA relatives aux informations financières pro forma.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe II, point 7, du règlement (CE) n°809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement des informations pro forma.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences, qui ne comportent ni audit ni examen limité des informations financières sous-jacentes à l'établissement des informations financières pro forma, ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces informations financières pro forma ont été établies concordent avec les documents source tels que décrits dans les notes explicatives aux informations financières pro forma, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la direction de la société Hi Media S.A. pour collecter les informations et les explications que nous avons estimé nécessaires.

*Hi Media S.A.  
Rapport des commissaires aux comptes sur les informations  
financières pro forma condensées consolidées relatives à  
l'exercice clos le 31 décembre 2014*

A notre avis :

- les informations pro forma ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- cette base est conforme aux méthodes comptables de l'émetteur.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes explicatives des informations pro forma qui précisent que les informations pro forma ne reflètent ni la distribution des titres Hipay Group S.A. (société créée en 2015 pour les besoins de l'Opération), ainsi que l'éventuel résultat sur les titres distribués par Hi Media à ses actionnaires, ni la présentation de la quote-part des titres Hipay Group S.A. conservés par Hi Media et l'éventuel écart d'évaluation sur les titres conservés par Hi Media S.A., dans la mesure où le prix d'attribution des actions de HiPay Group par Hi Media à ses actionnaires n'a pas été à ce stade soumis et approuvé par l'Assemblée Générale de Hi Media.

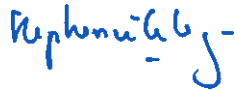
Ce rapport est émis aux seules fins du dépôt du document de référence auprès de l'AMF et ne peut pas être utilisé dans un autre contexte.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 22 mai 2015

Courbevoie, le 22 mai 2015

KPMG Audit IS



Stéphanie Ortega  
Associée

Mazars



Jérôme de Pastors  
Associé

Mazars



Guillaume Devaux  
Associé